

Communiqué de Presse du 1er juillet 2016 La vallée de la Meuse : nouvelles menaces de Littoralisation des bords de Meuse

Plusieurs demandes de permis d'Urbanisme mettant en péril la sensibilité paysagère et naturelle de la vallée de la Meuse sont actuellement en développement.

C'est ainsi qu'après l'épisode de la Terrasse du Val 9 à Wepion, dont le permis est heureusement refusé, le projet concernant la construction de 25 appartements situés dans la plaine de Houx à Yvoir, classée patrimoine exceptionnel de la Région Wallonne, s'est vu délivré en mai 2016 un permis d'urbanisme.

Enfin, une autre projet sensible est actuellement soumis à enquête publique à Lustin (Profondeville) au lieu dit " le Belvédère"... Ce projet, situé sur les crêtes de Meuse, est également de nature à mettre en péril la qualité paysagère et naturelle de la vallée de la Haute Meuse...

Halte à la littoralisation des bords de Meuse disions nous avec Inter-Environnement, Natagora et Namur 80 en juin 2010. La pression actuelle des promoteurs immobiliers nous fait à nouveau monter au créneau... .

Le projet de construction de 25 appartements dans le site classé patrimoine exceptionnel de la vallée de la Meuse entre Bouvignes et Houx. L'Adsvn introduit un recours au Conseil d'Etat contre le permis d'urbanisme délivrée en avril par la commune d'Yvoir...

Il y a déjà un an, quasiment jour pour jour, l'ADSVN dénonçait le projet de construction de 27 appartements sur un terrain situé sur la commune d'Yvoir, en bord de Meuse, au Fond-des-Rivaux. (un peu en amont du lotissement de Bois-devant-Houx et à l'intérieur du site classé « patrimoine exceptionnel de Wallonie » « Vallée de la Meuse entre Bouvignes et Houx » (Arrêté de classement du 2 mai 1985 et arrêté du 7 février 2013 pour ce qui concerne l'inscription sur la liste du patrimoine exceptionnel).

L'ADSVN, dans le cadre de l'enquête publique, relevait déjà l'impact majeur qu'un tel projet allait avoir sur le site classé patrimoine exceptionnel de la région Wallonne, aussi bien pour sa valeur esthétique et paysagère que pour sa qualité scientifique compte tenu du fait que le site du projet est entouré de multiples zones de grand intérêt biologique (île de Houx, ancienne carrière Ste-Anne), de réserves naturelles agréées (Réserve Naturelle de Devant-Bouvignes) ou domaniales (île d'Al Golette, Rochers de Noirmont) et d'une très importante zone Natura 2000 (vallée de la Meuse de Dinant à Yvoir). Cet ensemble de

facteurs aurait dû conduire les autorités compétentes au minimum à réclamer une étude d'incidences sur l'environnement, ce qui n'a pas été fait.

De plus, plusieurs erreurs matérielles dans le dossier soumis à enquête étaient à relever comme la soi-disant absence de visibilité du projet depuis le site de Poilvache (classé au patrimoine exceptionnel de Wallonie), alors que toutes les photos prises depuis divers endroits du site montrent clairement l'inverse.

En dépit des réactions émises à l'occasion de l'enquête publique, le Collège communal d'Yvoir et le Fonctionnaire délégué ont décidé, moyennant une adaptation minime du projet (25 appartements au lieu de 27), de délivrer le permis d'urbanisme sollicité.

Après examen du dossier octroyant le permis d'urbanisme, l'ADSVN a décidé ce 23 juin 2016 d'introduire auprès du Conseil d'Etat une requête en annulation contre le permis.

Plusieurs erreurs ont été relevées dans le dossier: erreur portant sur les parcelles cadastrales concernées (et donc sur la superficie exacte du projet), erreur quant à la visibilité du projet depuis un autre site classé patrimoine exceptionnel (Poilvache et Crève-Coeur), erreur quant à la compétence de l'autorité ayant délivré le permis, erreur quant au respect des formes tant en ce qui concerne le certificat de patrimoine que la simple conduite de l'enquête publique.

L'ADSVN relève que les dossiers d'urbanisme sont soumis en Région wallonne à des règles et des procédures complexes (le CWATUPE), pas toujours logiques et qui finalement ne garantissent pas de manière efficace la protection du patrimoine exceptionnel. Quand les dossiers sont de plus traités avec légèreté, le cocktail peut devenir mortel pour les sites et monuments remarquables de Wallonie, comme pour la plaine de Houx et les sites médiévaux de Crève-Coeur et de Poilvache.

*
* *

Enquête publique portant sur la transformation et l'extention du Belvédère situé sur la Crête des Roches de Frênes à Lustin (Profondeville) .

L'ADSVN est également intervenue cette semaine dans le cadre d'une enquête publique actuellement ouverte auprès de la commune de Profondeville et qui concerne un projet de transformation et d'extension du « Belvédère », (un restaurant situé au sommet de la crête des Rochers de Frênes à Lustin,) site très emblématique de la vallée de la Meuse. Le projet urbanistique envisagé consiste à multiplier par trois la volumétrie du bâti existant, ce qui ne manquera pas de mettre en péril la destination paysagère de la zone.

Il y a lieu également de relever que la construction projetée s'inscrit en site classé, en « zone forestière d'intérêt paysager » au plan de secteur et en zone Natura 2000 dans le cadre du grand site « Vallée de la Meuse d'Yvoir à Dave ».

Sur base de ces éléments, il semble évident que, si en l'absence de toute construction à cet endroit, l'autorité compétente devait aujourd'hui examiner un projet immobilier de cette ampleur sur ce site, elle ne pourrait qu'en refuser la réalisation.

C'est dans cette logique que l'ADSVN demande à la Commune de Profondeville de remettre un avis négatif sur cette demande de permis d'urbanisme et à la Région wallonne de refuser cette extension déraisonnable de la volumétrie du « Belvédère » de Lustin. Seul un projet de réhabilitation du volume existant - sans extension et avec une meilleure intégration paysagère- pourrait être éventuellement envisageable ici.

*
* *

Le Projet Val 9 : construction d'une terrasse à Wépion sur la Meuse.

Rappelons encore - pour n'évoquer qu'un autre projet récent sur lequel notre association est intervenue de manière officielle par le biais du Contrat de Rivière de la Haute Meuse - le projet de construction à Wépion, - à côté et en face des sites remarquables des château de Fooz et de Dave, longeant le magnifique RAVeL de la Meuse- d'une terrasse en encorbellement sur le fleuve, destinée à permettre une extension de 80 couverts au restaurant « le Val 9 ». Ce projet a fort heureusement été arrêté par le Ministre Prévôt mais démontre l'appétit grandissant des promoteurs pour s'accaparer à des fins privées la beauté de l'espace public.

La vallée de la Meuse soumise à la pression urbanistique des promoteurs immobiliers : chefs-d'oeuvre en péril?

Les trois projets évoqués ont été introduits dans trois communes différentes de la Haute Meuse, en moins d'un an. Ceci démontre que le combat pour protéger la vallée de la Meuse et éviter sa « littoralisation » progressive est loin d'être terminé. L'ADSVN continuera à s'opposer aux projets urbanistiques qui mettront en péril le patrimoine, naturel et bâti de la vallée de la Meuse qui constitue l'un des atouts touristiques majeurs de la Région mais aussi un cadre de vie exceptionnel à protéger au profit de tous ses habitants. A cet effet, contact est pris avec d'autres associations de protection de l'environnement (Natagora, Namur 2080, Ardenne et Gaume et le comité de sauvegarde des sites Dinantais) afin de mettre en place une coordination associative efficace pour contrer la pression urbanistique dont fait l'objet actuellement la Haute Meuse.

L'Association pour la Défense des Sites et Vallées du Namurois (ADSVN), Rue Nanon, 98 c/o Inter-Environnement Wallonie 5000 NAMUR

L'Association de Défense des Sites et Vallées du Namurois (ADSVN) est une Association sans But Lucratif fondée il y a plus d'un siècle en vue de défendre les paysages et sites de la région de Namur. A ce titre, notre association est particulièrement attentive à tous les projets qui touchent à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à la protection des sites classés ou remarquables de notre province.

Contact: Juan de Hemptinne, président de l'ASBL - 0475 548203 - 082 615061 adsvn@skynet.be